

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 13 mars 2025

Recrudescence de la coqueluche à La Réunion. La vaccination fortement recommandée.

Une forte recrudescence de la coqueluche est observée à La Réunion : depuis janvier 2025, 31 cas ont déjà été recensés, contre seulement 2 cas en 2024 sur une période équivalente.

Cette maladie peut être très grave, voire mortelle, chez les nourrissons qui ne sont pas encore protégés par le vaccin. Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, l'ARS encourage les femmes enceintes à se faire vacciner dès le 2^{ème} trimestre de grossesse : la vaccination reste le moyen le plus efficace de protéger le bébé à naître.

Pour limiter la propagation de la maladie, il est recommandé le rappel vaccinal, notamment aux personnes immunodéprimées ou atteintes de maladie respiratoire chronique, susceptibles de développer des formes graves, ainsi qu'aux personnes en contact rapproché avec des nourrissons.

La situation à La Réunion

(Données Santé publique France La Réunion)

Depuis le début de l'année 2025, une forte hausse des signalements est recensée par l'ARS avec 31 cas signalés.

En 2024, les différents indicateurs de surveillance pour motif de coqueluche montraient :

- Une recrudescence des cas, dont 27% des signalements concernés des nourrissons
- Une augmentation des cas au second semestre, et plus **particulièrement chez les jeunes enfants**
- Une **progression des passages aux urgences** par rapport aux années précédentes et affectant **principalement les enfants de moins de 1 an (48%)**.

Rappel : qu'est-ce que la coqueluche ?

Il s'agit d'une infection bactérienne respiratoire très contagieuse, qui se transmet lors de toux ou d'éternuements. Elle se manifeste classiquement par :

- des **quintes de toux** importantes et répétées, pouvant durer plusieurs semaines,
- des **vomissements** déclenchés par la toux.

Le traitement repose sur la prise d'antibiotiques parfois en hospitalisation, notamment pour les enfants de moins de 3 mois. La toux peut s'aggraver, entraîner un essoufflement et conduire à l'hospitalisation.

La vaccination, meilleur moyen de prévention

L'enquête de couverture vaccinale effectuée à La Réunion en 2022 faisait le constat, pour les jeunes adultes (19-28 ans), d'une insuffisance de la couverture vaccinale pour les valences DTP et coqueluche, en lien avec des rappels vaccinaux non réalisés (74,3% de couverture pour le DTP contre 36,7% de couverture pour la coqueluche).

La vaccination vise à réduire les formes sévères, les hospitalisations et les décès liés à la coqueluche, qui surviennent essentiellement chez les bébés. Obligatoire en France depuis 2018 pour tout nourrisson à partir de 2 mois, le vaccin est le moyen le plus efficace de prévenir la maladie.

La vaccination présente un triple intérêt :

- à tous, **éviter de contracter cette maladie très contagieuse**,
- aux femmes vaccinées pendant leur grossesse, **transmettre des anticorps et protéger leur nourrisson**,
- à l'entourage des nouveau-nés, **diminuer le risque de transmission** aux nourrissons.

Il est possible de contracter la coqueluche plusieurs fois dans sa vie, d'où l'importance de faire les rappels recommandés dans le calendrier des vaccinations.

Qui est concerné par le vaccin et quand ?

- **Les nourrissons et enfants jusqu'à 13 ans** : à 2 et 4 mois, avec un rappel à 11 mois. Des rappels sont à effectuer à 6 ans, et entre 11 ans et 13 ans.
- **Les femmes enceintes** : au cours du 2^{ème} trimestre de grossesse et au plus tard un mois avant l'accouchement. Si la mère n'a pas été vaccinée pendant la grossesse, elle doit être vaccinée avant la sortie de la maternité, même si elle allaite son enfant, et au plus tard durant les 6 premiers mois de vie du bébé.
- **Les adultes** : un rappel est à réaliser à 25 ans (sauf en cas de vaccination qui date de moins de 5 ans). Le rappel est fortement recommandé à toute personne en contact proche avec le nouveau-né et/ou nourrisson de moins de 6 mois, si le dernier vaccin date de plus de 5 ans (stratégie dite du cocooning). Un rappel à 45 ans est recommandé, puis tous les 10 ans à partir de 65 ans.
- **En milieu professionnel**, pour certaines professions :
 - personnels soignants, y compris dans les EHPAD
 - personnels soignants en contact avec des nourrissons de moins de 6 mois (travaillant dans des maternités, des services de néonatalogie et de pédiatrie)
 - personnels de la petite enfance (assistantes maternelles, personnes effectuant du baby-sitting...)
 - étudiants des filières médicales et paramédicalesChez les professionnels de santé et de la petite enfance : les rappels sont recommandés tous les 20 ans.

Où se faire vacciner ?

Pour les nouveau-nés : la vaccination est proposée par le pédiatre ou le médecin traitant.

A tout âge : sur prescription médicale, le vaccin peut être administré par un médecin ou un infirmier.

Les recommandations à la population

En cas de symptômes de la coqueluche (toux persistante plus de 7 jours) :

- **consulter son médecin le plus rapidement possible** pour une mise à jour de la vaccination et un éventuel traitement antibiotique préventif,
- respecter les gestes barrières : se laver les mains, tousser dans son coude, porter un masque,
- s'isoler et ne pas fréquenter les lieux collectifs dans la mesure du possible : crèche, école, travail, etc.

Si la maladie est confirmée : La personne malade ou les parents d'un enfant malade doivent informer le plus rapidement possible leur entourage familial, social et professionnel, afin que ces derniers consultent rapidement leur médecin traitant.